



SOPRAGGLO

NOUVION

1 RUE MOULIN LAMIRE
80860 NOUVION
06 07 86 24 58

Bon No : 003301837		1ere Gachée : 07:04 (1)		Date : 07/08/2026 bpe2607302494		Zone : ZONE 00	
Quantité : 8.00 m3		Réf. commande(2) :		Chantier : FOREST MCFOREST MONTIERS		Véhicule : ED749MP	
Client : COMPTANT COMPTANT		2 rue du marais sud		Chauffeur : JULIEN		Transport : JULIEN	
FOREST MONTIERS		CONSEILS DE SECURITE:		XI:irritant		en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE 00:00		Quantite Origine : 11.00 m3		Quantite Restante : 3.00 m3		Livree Reelle : 8.00	
Code Formule DES48P		Désignation(6)(8) PSP		Certification		Classe d'exposition(3) XF2 (F)	
Ciment(type et classe) CEM III/B 42,5 L – LH/SRCE PM CP1 NF		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5) 350		Résistance caractéristique(4)	
Appellation commerciale : DESACTIVE 350 D8R S3 III 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 15°C		Dmax 8	
Propriétés spécifiées :		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
VBA 2012 10L BLEU MIXO POMPE 21 ML M3 POMPE		EA 200 DIL MasterPolyheed 911		0.03 % 0.5 %		Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:					

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non